

**Séance publique du 30 octobre 2000**

**Délibération n° 2000-5879**

commission principale : domaine et administration générale

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Gerland - Réalisation d'un tennis club - Avenants concernant différents lots**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ville de Lyon et la Communauté urbaine ont décidé, dans le cadre de la restructuration du quartier de Gerland à Lyon 7°, d'aménager un parc à usage ludique et sportif.

Dans le cadre de cette opération, le conseil de Communauté a décidé, par délibération n° 1998-3021, de réaliser un tennis club par marchés en lots séparés.

Il convient, aujourd'hui, de passer quatre avenants pour les lots n° 1, 7, 12 et 15 pour des travaux supplémentaires.

**\* Lot n° 1 : gros œuvre -**

Le 29 mai 1999, le marché n° 990792 X a été notifié à la suite d'un appel d'offres ouvert à l'entreprise EFFI-BATI concernant le lot n° 1 gros oeuvre pour un montant de 3 121 971,48 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'une décision de poursuivre de 138 382,14 F HT, d'un avenant n° 1 de 223 057,23 F HT et d'un avenant n° 2 de 91 436,52 F HT.

Le montant du marché est actuellement de 3 574 847,38 F HT.

Il serait nécessaire de passer un avenant n° 3 car des travaux supplémentaires s'avèrent indispensables pour un montant de 22 120,49 F HT représentant une augmentation de 0,60 % par rapport au montant antérieur, ce qui augmente la masse du marché initial de 15,10 %.

Ces suppléments découlent de la réalisation d'un dallage en béton réalisé pour améliorer l'hygiène à l'emplacement de la zone de lavage des bacs à ordures de la cuisine.

Le montant de ce marché serait porté à 3 596 967,87 F HT.

**\* Lot n° 7 : cloisons, doublage des plafonds, peintures -**

Le 27 avril 1999, le marché n° 990 845 E a été notifié à la suite d'un appel d'offres ouvert à l'entreprise Aubonnet pour un montant de 289 649,76 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 de 38 039,83 F HT. Le montant du marché est actuellement de 327 689,59 F HT.

Il serait nécessaire de passer un avenant n° 2 pour un montant de 2800 F HT représentant une augmentation de 0,80 % du marché antérieur, ce qui augmente la masse du marché initial de 14 %.

Cet avenant découle de modifications des sanitaires des tennis pour les rendre accessibles aux handicapés, travaux non pris en compte lors de la passation du premier avenant.

Le montant du marché serait ainsi porté à 330 489,59 F HT.

**\* Lot n° 12 : électricité, courants forts et faibles -**

Le 26 avril 1999, le marché n° 990798 D a été notifié à la suite d'un appel d'offres ouvert au groupement solidaire EGS-SOTRELEC pour un montant de 595 695 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 de 85 565 F HT. Le montant du marché est actuellement de 681 260 F HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 car des travaux supplémentaires s'avèrent indispensables pour un montant de 10 531 F HT représentant une augmentation de 1,50 % du marché antérieur, ce qui augmente de 16,10 % la masse du marché initial.

Ils découlent de l'installation de l'éclairage dans une zone du sous-sol initialement prévu non aménagé. Le montant du marché serait ainsi porté à 691 791 F HT.

**\* Lot n° 15 : plantations -**

Le 28 avril 1999, le marché n° 990 820 C a été notifié à la suite d'un appel d'offres ouvert à l'entreprise Chieze pour un montant de 553 168,65 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 de 55 410,44 F HT. Le montant du marché est actuellement de 608 579,09 F HT.

Il serait nécessaire de passer un avenant n° 2 pour un montant de 23 548 F HT, soit une augmentation de 3,80 % du montant antérieur, ce qui augmente de 14,30 % la masse du marché initial. Ces travaux sont destinés à compléter le réseau d'arrosage automatique à la suite d'une modification du projet par la maîtrise d'œuvre du paysage. Le montant serait porté à 632 127,09 F HT.

Le montant total des marchés de travaux pour cette opération est ainsi porté à 18,1 MF TTC.

Les plus-values restent compatibles avec l'enveloppe allouée à l'opération par la ville de Lyon.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable sur ce dossier le 10 octobre 2000.

En conséquence, il convient d'établir les avenants correspondant à chacun de ces marchés ;

Vu lesdits avenants ;

Vu ses délibérations n° 1998-3021, n° 2000-4879 et n° 2000-5417 respectivement en date des 7 juillet 1998, 25 janvier 2000 et 8 juin 2000 ;

Vu les marchés n° 990792 X notifié le 29 mai 1999, n° 990845 E notifié le 27 avril 1999, n° 990798 D notifié le 26 avril 1999, n° 990820 C notifié le 28 avril 1999 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente d'appel d'offres en date du 10 octobre 2000 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** lesdits avenants.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ces avenants et à accomplir tous les actes y afférents.

**3° - Les dépenses** supplémentaires seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 133 - fonction 0824 - opération 0265.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,